

Les ouvrages de protection contre les inondations S'organiser pour exercer la compétence GEMAPI et répondre aux exigences de la réglementation issue du décret du 12 mai 2015



Ce document a pour objet de proposer un cadre méthodologique pour aider les collectivités à mettre en œuvre le volet prévention des inondations de la GEMAPI, en particulier la nouvelle réglementation sur les systèmes d'endiguement ; de les illustrer avec des exemples de cas concrets ; d'apporter des réponses pragmatiques aux questions les plus fréquentes des collectivités.

Auteurs du document : CEPRI

Obtenir le document : CEPRI

Diffuseur des métadonnées : Office International de l'Eau

Mots clés : PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS, COLLECTIVITE LOCALE, GESTION DU RISQUE, REGLEMENTATION, INONDATION, GEMAPI

Thème (issu du Text Mining) : RISQUES

Date : 2017-02-01

Format : text/xml

Identifiant Documentaire : OIE/33882

Source : Page 100 p.

Langue : Français

Accéder à la notice source :

<https://www.oieau.fr/eaudoc/notice/Les-ouvrages-de-protection-contre-les-inondations-Sorganiser-pour-exercer-la-comp%C3%A9tence>

Télécharger les documents : http://anel.asso.fr/wp-content/uploads/2017/04/Guide_gemapi_PI.pdf

Emprise nationale : FXX

Permalien : <https://www.documentation.eauetbiodiversite.fr/notice/les-ouvrages-de-protection-contre-les-inondations-s-organiser-pour-exercer-la-competence-gemapi-et-r0>

Evaluer cette notice: